



US LONS HANDBALL
Maison de la vie associative
Chemin de la Ferté
39000 LONS LE SAUNIER

LES DROITS AU SEIN DU CLUB

1. TARIFICATION DES LICENCES

Gratuité au bénéfice :

- D'un licencié qui s'engage à prendre la responsabilité d'une équipe aux entraînements et aux managérats sur l'ensemble de la saison
- D'un arbitre adulte qui s'engage à effectuer à minima le nombre de matchs prévus par la CMCD
- D'un arbitre jeune, comptant pour la CMCD (grade JAJ T3), ayant rempli le quota de match la saison précédente
- Des salariés suite à l'avis du bureau directeur

Prix coûtant :

- A tout nouveau licencié qui crée sa licence après le 1^{er} Janvier de la saison en cours

2. EQUIPEMENTS / TENUES CLUB

Pour la période 2025/2028, liste des équipements & tenues offerts par l'USL :

- Entraîneur : Un sweat brodé, un t-shirt brodé, une tablette tactique
- Dirigeant : Un sweat brodé
- Arbitre : Dotation de 80€ sur la commande club effectuée en début de saison pour les arbitres adultes et JAJ T1/T2
- Joueur.euse : remplacement d'un maillot dégradé (déchiré) en match offert

3. LES REMBOURSEMENTS DE DEPLACEMENTS

Joueurs.euses des équipes fanions :

Ils/Elles bénéficient d'une attestation fiscale d'après le barème légal en vigueur (0,34€ / km en 2025) pour tout déplacement effectué en covoiturage à l'occasion d'un match, ou d'un entraînement si le déplacement est supérieur à 15km.

Une fiche de déplacements est disponible sur demande. Cette fiche est à remettre chaque fin de mois à l'entraîneur ou au dirigeant identifié.

Entraîneurs :

Peuvent bénéficier d'une attestation fiscale pour l'ensemble des déplacements effectués dans le cadre de son rôle au sein de l'USL. La fiche de déplacements à compléter est disponible sur l'application des entraîneurs.

Parents :

Aucun remboursement n'est délivré comme indiqué dans l'article 7 du règlement intérieur.

Le club peut délivrer des badges autoroutes pour les déplacements qui en nécessitent, via demande de l'entraîneur de l'équipe concernée.

**USL
ATTITUDE**

**Handicap
Mixité
Investissement
Respect**

**Plaisir
Intégration
Combativité
Ecologie**



US LONS HANDBALL
Maison de la vie associative
Chemin de la Ferté
39000 LONS LE SAUNIER

La fiche de suivi des déplacements, remise à l'entraîneur en début de saison, est à compléter au fur et à mesure en indiquant le nom des familles souhaitant bénéficier d'une attestation fiscale. Cette fiche est à remettre aux salariés à la fin de l'année civile, puis en fin de saison. Les familles doivent fournir à l'entraîneur une copie de la carte grise du véhicule qui sert aux transports des joueurs.euses.

4. LES STAGES COMITE / LIGUE...

COMITE JURA	<u>Stage jeune joueur.euse :</u> - Aucun remboursement lors de la 1^e année - Remboursement à hauteur de 50% en fin de saison à partir de la 2^e année à condition de réaliser la totalité des stages sur une saison <u>Stage jeune arbitre :</u> Remboursement de la totalité du stage des jeunes arbitres identifiés par le club pour évoluer au grade JAJ T3. <u>Stage jeune animateur :</u> Participation du club à hauteur de 100€ par stage (70€ hébergement + 30€ coût formation), le reste étant pris en charge par le comité (265€ coût formation).
LIGUE BFC	<u>Stage jeune joueur.euse :</u> Remboursement à hauteur de 50% par stage effectué. <u>Stage jeune arbitre JAJ T1/T2 :</u> Remboursement de la totalité du stage.
AUTRES	Stage National :

5. MATERIEL

L'USL s'est doté ces dernières années de divers matériels, souvent demandés en prêt par d'autres associations ou particuliers.

Le Conseil d'Administration, lors de sa session de Juin 2023, a décidé :

- Aucun prêt de matériel dont la valeur marchande est supérieure à 500€ (véhicules, sono, ordinateurs...)
- Sur demande, prêt possible de matériel dont la valeur marchande est inférieure à 500€ aux licenciés ou associations voisines

**USL
ATTITUDE**

**Handicap
Mixité
Investissement
Respect**

**Plaisir
Intégration
Combativité
Ecologie**